

Le tableau suivant fait connaître le nombre et le tonnage des bateaux à vapeur inspectés pendant l'exercice 1922:—

61.—Inspection des navires pendant l'exercice terminé le 31 mars 1923.

Divisions.	Nombre de navires inspectés.				Nombre de navires non inspectés.	
	Navires enregistrés ou possédés au Canada.		Navires enregistrés ou possédés ailleurs.			
	Nom-bre.	Tonnage.	Nom-bre.	Tonnage.	Nom-bre.	Tonnage.
Halifax.....	156	163,775	9	22,787	17	2,006
St-Jean.....	104	56,171	3	11,505	72	102,908
Québec.....	65	39,954	1	348	22	2,197
Sorel.....	103	43,169	1	150	32	1,269
Montréal.....	166	265,761	1	2,990	93	26,501
Kingston et Toronto.....	330	260,979	43	33,940	21	8,215
Collingwood.....	96	19,096	1	1,757	13	1,529
Port-Arthur.....	84	21,609	-	-	54	4,146
Edmonton.....	50	7,792	-	-	27	3,404
Vancouver.....	237	161,206	6	41,733	37	22,197
Victoria.....	123	98,998	24	109,635	13	3,513
Total.....	1,514	1,138,510	89	224,845	401	177,885

Divisions.	Nombre de navires sujets à inspection, en service.	Nombre de navires ajoutés à la flotte canadienne.	Nombre de navires perdus ou détruits.
Halifax.....	182	1	2
St-Jean.....	179	1	2
Québec.....	88	3	1
Sorel.....	136	1	7
Montréal.....	260	5	3
Kingston et Toronto.....	394	9	10
Collingwood.....	110	4	3
Port-Arthur.....	138	1	2
Edmonton.....	77	2	2
Vancouver.....	280	8	4
Victoria.....	160	4	2
Total.....	2,004	39	38

Les honoraires perçus au cours de l'année au titre de ces inspections se sont élevés à \$110,978 et les droits d'examen payés par les mécaniciens à \$1,327 ce qui forme un total de \$112,305 encaissé par les inspecteurs.

Matelots embarqués et débarqués.—Le tableau 62 donne le nombre, pour chaque année, de 1908 à 1922, des matelots pris à bord et de ceux congédiés aux ports canadiens sous les dispositions de la loi de la Marine marchande du Canada (S.R. 1906, ch. 113, art. 141 à 143).